

# Les zones d'emploi et les bassins de vie

Le département des Vosges est divisé en 4 zones d'emploi réparties en 24 bassins de vie.

Plusieurs communes vosgiennes appartiennent à un des 8 bassins de vie des départements limitrophes, Meurthe-et-Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Marne et Haute-Saône.

**La zone d'emploi d'Epinal** est géographiquement la plus étendue. Elle compte 232 communes pour 162 582 habitants\*. Elle se caractérise par un taux d'activité de 73,20 %. Son taux de chômage est en baisse de - 0,70 % entre 2012 (10,90 %) et 2017 (10,20 %).

**La zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges** compte 91 communes (dont 22 communes du sud est du département de Meurthe-et-Moselle) pour 85 462 habitants\*. Son taux d'activité est de 72,60 %. Elle se caractérise par le taux de chômage le plus élevé des zones d'emploi vosgiennes avec 12,30 %, chiffre toutefois en baisse de - 1,10 % entre 2012 (13,40 %) et 2017 (12,30 %).

**La zone d'emploi de Remiremont** compte 40 communes pour 82 529 habitants\*. Elle affiche le taux d'activité le plus élevé des zones d'emploi vosgiennes (74,10 %) et connaît elle aussi une baisse de son taux de chômage de - 0,90 % entre 2012 (10,1 %) et 2017 (9,20 %).

Enfin, **la zone d'emploi de Neufchâteau** compte 153 communes pour 50 622 habitants\*. Elle se caractérise par un taux d'activité de 73,50 %. Son taux de chômage est en baisse de - 0,60 % entre 2012 (9,00 %) et 2017 (8,40 %).

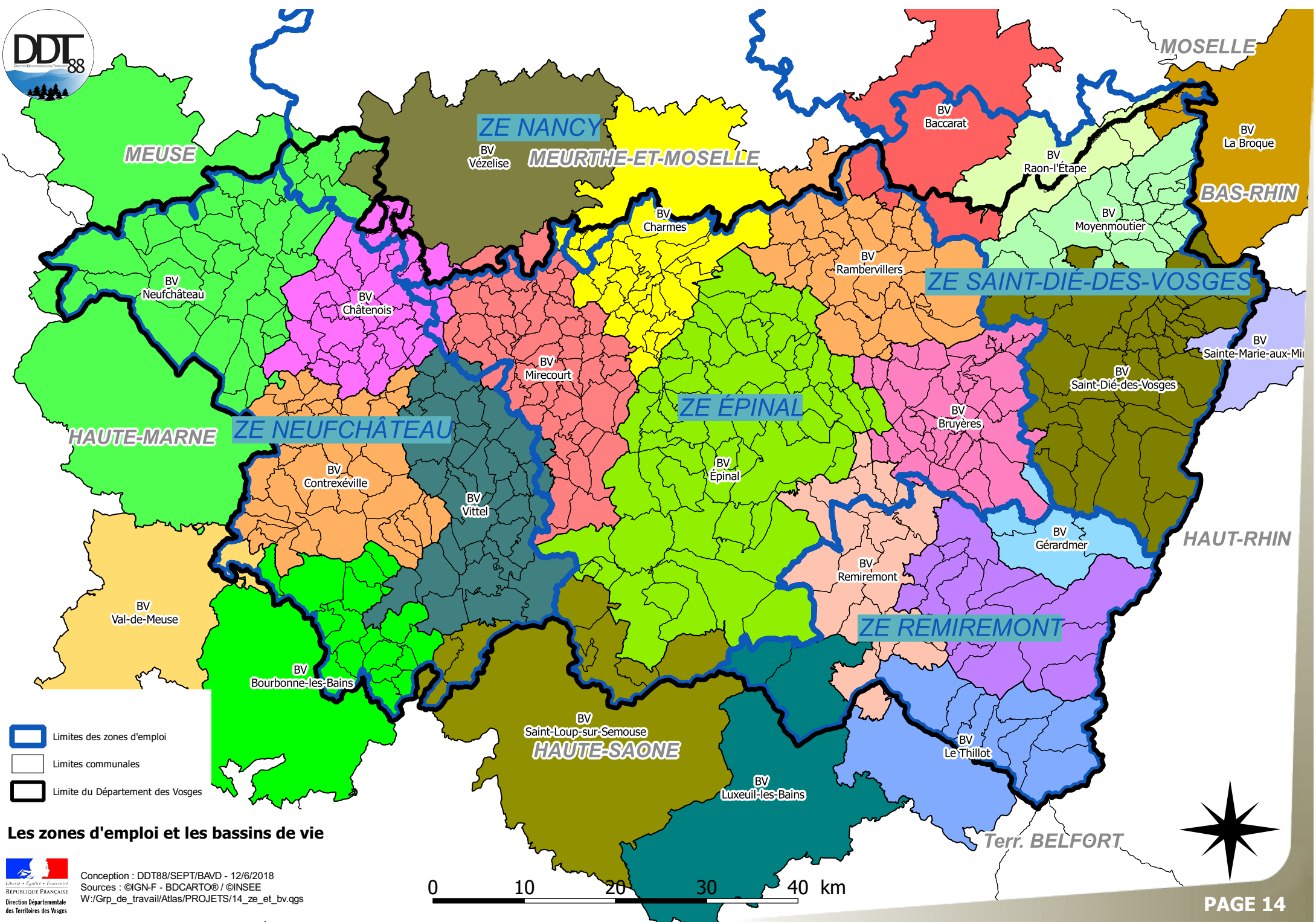
A noter que 13 petites communes du nord-ouest du département (1 576 habitants\*) sont impactées par la zone d'emploi de Nancy.



**La zone d'emploi** est un espace géographique créé par l'INSEE qui est essentiellement basé sur les flux des déplacements domicile-travail. La plupart des actifs de ces zones résident également sur cette même zone. Ce territoire peut également être interprété comme la zone de chalandise pour une entreprise à la recherche de main d'oeuvre. Ce découpage est souvent retenu comme une maille d'analyse pertinente dans le cadre des diagnostics de territoire du fait de son caractère intermédiaire entre le supra-communal et le départemental.

**Le bassin de vie** constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Le contour est défini en fonction des services présents sur la commune pour déterminer des pôles auxquels sont ajoutées les communes situées à proximité. Ces communes sont choisies en partant du principe que la population se rendra au lieu le plus proche (en temps de trajet par la route) pour trouver le service de proximité ou intermédiaire non présent dans sa commune. Les périmètres des bassins de vie ont été actualisés en 2012.

\* population municipale INSEE 2015



**Les zones d'emploi et les bassins de vie**

